



**Rapport concernant le projet de construction d'un bâtiment
Drève de la Louve au coin de l'avenue Charle-Albert,
suite à l'enquête publique en début d'année 2009.**

Cette enquête est la seconde vis-à-vis de cette construction. Il y a demande de dérogation pour le volume et pour l'esthétique. Pour le premier cas, il y a des dépassements de limites autorisées et dans le second cas le nouveau bâtiment est totalement en discordance avec son voisin nouvellement construit. L'ensemble formant alors un pataquès paysager d'envergure.

Le bâtiment prendra - avec le parking latéral - pratiquement la moitié de la longueur de la propriété parallèle à la voirie, ce qui aura de graves conséquences pour la traversée des crapauds dont c'est le lieu principal de toute la zone de migration locale.

Les remarques suivantes doivent être signalées :

- Il y a tromperie sur le produit; il est indiqué dans le rapport soit villa résidentielle soit villa unifamiliale avec conciergerie. Avec 7 chambres à coucher avouées, j'affirme que c'est un hôtel déguisé; le sous-sol comprendra piscine, hammam, jacuzzi, salle de bains, sauna et lieu de détente de même qu'un parking de 6 voitures, qui ne correspondent pas à un usage unifamilial.
- Le rapport d'incidence est cette fois-ci très complet mais n'insiste pas sur la problématique de la migration des crapauds, notamment en ce qui concerne l'époque des fondations. Par contre, la flore herbacée n'est cette fois-ci pas oubliée, quoique la population d'anémones est importante et non pas petite.
- Il y a ambiguïté en ce qui concerne la clôture vis à vis de la voirie; on écrit d'une part "le maintien de la clôture actuelle aux mailles suffisantes pour le passage des crapauds" et d'autre part "l'installation d'une double clôture". On n'indique rien sur les clôtures mitoyennes avec les propriétés adjacentes.
- Il est évident que le parking doit se trouver dans la cour d'entrée et non latéralement; dans la présentation actuelle, il ne restera que 30 mètres maximum (évaluation optimiste) pour permettre aux crapauds d'atteindre leur étang.

Il est aussi regrettable qu'aucun plan d'aménagement n'est réellement prévu pour faciliter cette migration devant les quelques mètres restant, ni aucun projet pour l'aménagement de l'étang en fonction de cette situation.

J'ose affirmer qu'il n'y a pas de volonté délibérée de la commune de Watermael-Boitsfort, malgré de petites aides ponctuelles, de maintenir durablement cette population - ainsi que sa migration - en forêt de Soignes, alors que partout dans le monde on craint une perte de biodiversité.

Enfin, tous les volontaires qui pendant 20 ans ont empêché le massacre des crapauds par la circulation automobile se sont ridiculisés, moi en premier lieu, du fait qu'aucune solution positive, globale et durable n'a été envisagée par les instances officielles.

Daniel Geerinck,
Administrateur de la Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort,
Coordonnateur de l'opération de sauvetage des crapauds.

Rue Charles Pas, 4
1160 Bruxelles
0474/27.56.44
danielgeerinck@yahoo.fr

Auderghem, le 1er février 2009.